

Télégraphie et Téléphonie

M. le Ministre des Postes et Télégraphes s'est rendu dernièrement à Toulon pour visiter l'usine de la Seyne, où se fabriquent les câbles télégraphiques sous-marins.

A son arrivée à l'usine, M. Granet est reçu par M. Miot, ingénieur en chef, directeur de l'établissement, qui le conduit dans les ateliers où fonctionnent en ce moment les appareils à fabriquer les câbles. M. le Ministre suit avec le plus vif intérêt les diverses transformations que subit le câble avant son complet achèvement.

C'est d'abord le fil central qui sort de son enveloppe primitive de gutta-percha d'une grande cuve pleine d'eau.

Ce fil est dirigé vers l'appareil par une série de poulies disposées à cet effet; là, il commence à recevoir une enveloppe en chanvre; un peu plus loin il traverse l'arbre d'une énorme bobine, à la sortie de laquelle une quinzaine de fils de fer viennent s'enrouler autour de lui, constituant son enveloppe résistante et formant le câble; enfin, deux toiles goudronnées viennent recevoir le tout.

Avant de recevoir ces toiles, le câble est enduit, au passage, d'une composition au goudron et, ensuite, sur chacune des toiles, d'un autre enduit bitumeux, après quoi le câble, complètement constitué, est dirigé mécaniquement vers de grands puits qu'il ne quittera que pour être embarqué sur le navire qui doit l'immerger.

Les deux appareils qui servent à fabriquer les câbles sont indépendants.

Malgré une multitude de roues, volants, bobines, etc., le visiteur peut se rendre facilement compte des moindres détails de cette intéressante fabrication.

Le Ministre a l'intention d'annexer à cette usine — la seule qui existe en France, — la fabrication des matières premières, fils de laiton, gutta-percha, goudron, ficelles, enveloppes, etc., etc., et de développer en France une in-

dustrie qui, jusqu'à ce jour, est demeurée exclusivement anglaise.

Dans ce but, M. Granet a signé une concession de lignes télégraphiques sous-marines destinées à relier nos possessions océaniques à la ligne française de New-York au Havre.

Cette concession, qui sera soumise à l'approbation des Chambres, nécessitera l'emploi de câbles d'une valeur de 15 millions, lesquels devront être construits en France par l'industrie privée, dans divers ateliers à créer et dans celui de la Seyne.

~~~~~